

SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LA LIGUE RÉGIONALE DE KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES DES PAYS DE LA LOIRE

F.F. KARATÉ 
et disciplines associées



LA LIGUE RÉGIONALE DE KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES DES PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
ÉDITO.....	4
Présentation du karaté et des disciplines associées.....	5
LE KARATÉ DANS LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE.....	5
■ LE KARATÉ EN CONSTANTE PROGRESSION.....	5
■ LE KARATÉ : UNE PRATIQUE MULTIPLE ET UN SPORT POUR TOUS.....	5
■ L'ORGANISATION FACILE DU KARATÉ EN SALLE.....	7
■ LES DISCIPLINES ASSOCIÉES.....	7
■ LA QUALITÉ DE L'ENCADREMENT.....	7
GOUVERNANCE - ORGANISATION.....	8
■ GOUVERNANCE.....	8
■ ORGANISATION.....	9
SITUATION DU KARATÉ DANS LES PAYS DE LA LOIRE.....	10
■ CONCLUSION.....	12
ÉTAT DES LIEUX DES ÉQUIPEMENTS DANS LES PAYS DE LA LOIRE.....	13
■ PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS.....	13
■ ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS.....	13
■ ÉQUIPEMENTS D'ENTRAÎNEMENTS.....	14
AMBITIONS 2025.....	15
■ CONCERTATION ET MUTUALISATION.....	15
■ POLITIQUE DE STRUCTURATION ET DE DÉVELOPPEMENT.....	15
■ POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT EN TERMES DE CLUBS.....	15
■ POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT EN TERMES DE LICENCES.....	15
■ OBJECTIF POUR LES PAYS DE LA LOIRE.....	15
■ SUIVI DU DOSSIER SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	15
BESOINS EN ÉQUIPEMENTS.....	16
■ ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS.....	16
■ ÉQUIPEMENTS D'ENTRAÎNEMENTS.....	17
ANNEXES.....	18
■ CAHIER DES CHARGES POUR LA RÉALISATION OU LA RÉNOVATION D'UN DOJO RÉGIONAL, DÉPARTEMENTAL OU LOCAL.....	18
■ EXEMPLES DE RÉALISATION.....	19

Réalisation

Janvier 2014
Région des Pays de la Loire
Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44966 Nantes Cedex 9
Tél. 02 28 20 50 00
Fax 02 28 20 50 05
www.paysdelaloire.fr

Rédaction

Michel Gaubard, Président
de la ligue régionale
de karaté et disciplines
associées
avec l'appui du Cabinet
Amnyos

Photos

Fédération française
de karaté et disciplines
associées /
Denis BOULANGER : pages 1,
6 bas, 18, 19 bas, 19 haut
Ligue régionale de karaté et
disciplines associées : pages
5, 6 haut, 7, 19 milieu droite
Club Samouraï 2000 Le Mans:
page 16
Club Bushido Les Herbiers :
page 19 milieu gauche
DR : page 4

Mise en pages :

Le Square D. (44)

PRÉAMBULE

Le développement de la pratique sportive sur le territoire passe par l'accès à des équipements de qualité. Ceux-ci doivent être accessibles à tous pour permettre une pratique la plus diversifiée possible, être adaptés aux usages aujourd'hui et capables de s'adapter à ceux de demain.

Ainsi, dans le cadre d'un aménagement sportif du territoire, il apparaît indispensable que la création et la modernisation des équipements soient pensées à l'échelle du territoire et au regard des besoins des Ligériens. Cette vision stratégique doit intégrer les projets de développement des instances sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratique.

Le Conseil régional des Pays de la Loire, le Comité régional olympique et sportif, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avec le soutien du Cabinet Amnyos, ont décidé d'encourager les ligues et comités régionaux dans l'élaboration de schémas de cohérence des équipements sportifs.

Ces schémas sont avant tout des outils pour le mouvement sportif dans une perspective de développement des activités. Les schémas peuvent également être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs engagés dans le sport. Ils permettent de partager une même vision des besoins et les perspectives possibles d'aménagement et d'équilibre des territoires en matière d'équipements et d'accès aux disciplines sportives.

ÉDITO

De la ligue régionale de karaté et disciplines associées des Pays de la Loire



A l'initiative du Conseil régional des Pays de la Loire et avec la collaboration de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, du Comité régional olympique et sportif et du Cabinet Amnyos, la ligue des Pays de la Loire de karaté a été heureuse de participer à ces travaux sur le Schéma de cohérence des équipements sportifs.

Au-delà du travail d'inventaire, de statistiques et de cartes d'implantation de nos clubs, cette année de réflexion nous a amené à nous projeter non pas sur une mandature mais bien sur les 10 à 15 ans à venir.

Ce travail d'analyse a nécessité la participation et l'engagement de toutes les composantes de notre ligue, à savoir les clubs, les comités départementaux et le comité directeur obligeant chacun à une réflexion pour les 15 prochaines années sur nos besoins en équipement, sur nos objectifs, notre développement, et d'envisager les projets et solutions correspondants.

S'il est nécessaire de faire évoluer et mettre à jour cette base de données, nous devons également continuer notre réflexion et définir nos priorités afin d'établir des préconisations pour nos partenaires en matière d'équipements sportifs.

Je remercie le Conseil régional pour son engagement dans le développement du sport dans la région et la qualité des relations entretenues lors de nos différents travaux.

Michel GAUBARD
président

PRÉSENTATION DU KARATÉ ET DES DISCIPLINES ASSOCIÉES

Le karaté dans la région Pays de la Loire

PREAMBULE

Les premiers clubs apparaissent dans les années 1966 à 1970 dans les villes de Nantes, Saint-Nazaire, Angers et Le Mans. La progression des licenciés, assez lente au début, s'accélère dans les années 1980. En 1976, la Fédération française de karaté est créée, la discipline karaté étant gérée auparavant par la Fédération française de judo. La

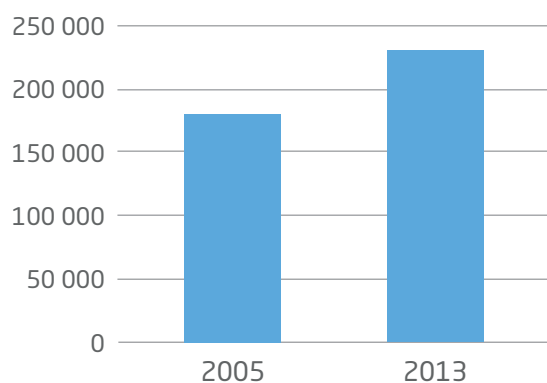
Fédération française de karaté possède l'agrément jeunesse et sports et est une fédération délégataire pour les disciplines arts martiaux vietnamiens, Yoseikan budo, Krav Maga et diverses disciplines de combats pieds poings. **Seul le karaté est reconnu comme discipline de haut niveau.**

■ Le karaté en constante progression

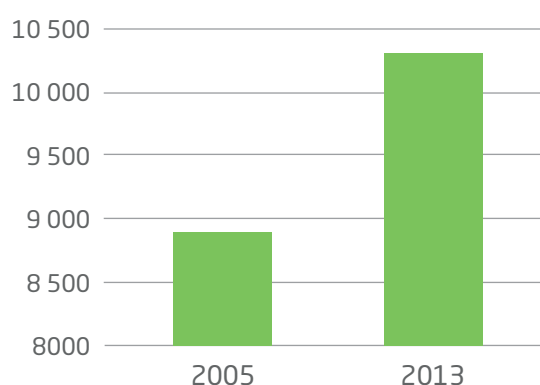
La Fédération française de karaté et disciplines associées est en constante progression, passant de 180 000 licenciés en 2005 à **230 000 licenciés en 2013 pour 4 000 clubs.**

La région des Pays de la Loire suit cette progression en atteignant les 10 300 licenciés en 2013 et se place ainsi au 6^e rang en nombre de licenciés au niveau national et dans les trois premières régions au niveau des résultats sportifs.

FEDERATION



PAYS DE LA LOIRE



■ Le karaté : une pratique multiple et un sport pour tous

Le karaté est une discipline accessible à tous, avec des styles correspondant à chaque tranche d'âge et à différentes pratiques compétitives : mise en forme, self défense, pratiques douces respiratoires et renforcement musculaire.

La répartition par tranche d'âge se décompose dans la région Pays de la Loire comme suit :

- **4 - 9 ans** le baby karaté **2 000 licenciés**
- **9 - 16 ans** avec toutes les formes de compétitions kata - combats **2 900 licenciés**
- **17 - 30 ans** avec la pratique de compétitions de haut niveau **2 100 licenciés**
- **30 - 60 ans** avec toutes formes de pratiques traditionnelles ou self défense **2 200 licenciés**
- Enfin **les + de 60 ans** avec une pratique adaptée **1 100 licenciés dont 100 ceintures noires**



La pratique féminine



La pratique féminine est assez bien développée : **31,7 % en Pays de la Loire (soit + de 3 200 pratiquantes)** alors que la moyenne nationale est de 30,4 %. Une progression reste encore possible avec la création de nouvelles activités comme le body karaté, la self-défense, le karaté artistique et enfin la compétition (l'équipe de France seniors est championne du monde en titre). Les femmes sont représentées dans toutes les tranches d'âges. Elles occupent également de nombreux postes à responsabilité technique, arbitrale et dirigeante.

Le vecteur social

Le karaté, fort des valeurs développées qui font partie intégrante de son enseignement (code moral), est présent dans de nombreux quartiers réputés difficiles (Ex. : zones urbaines sensibles - ZUS). La Fédération souhaite promouvoir et développer les actions en matière d'éducation et d'insertion notamment en faveur des jeunes issus des quartiers sensibles. Une étude très précise faite sur l'implantation du karaté dans les ZUS a fait ressortir la valeur éducative et les excellents résultats obtenus tels

que : Sarcelles, club de plus de 850 adhérents dont plusieurs membres évoluent en Equipe de France, Vénissieux avec 350 adhérents et plus de 40 nationalités parmi ses membres, les clubs de Villepinte ou Vaux-en-Velin en partenariat étroit avec les collectivités territoriales. Il faut également noter dans notre région, l'excellent travail du club angevin le Timing Angers dans le quartier de la Roseraie avec plus de 300 adhérents.

Le public handicapé

La très grande variété de pratiques (sport de compétition, sport de combat mais aussi self-défense, pratique gymnique, discipline respiratoire, pratique douce), permet l'adaptation du karaté pour toutes les personnes en situation de handicap mental ou moteur. De nombreuses expériences ont démontré les bienfaits du karaté pour ce public. Plusieurs supports pédagogiques ont ainsi été élaborés par la Fédération (DVD pour sourds et malentendants, DVD karaté et handi, DVD karaté et handicap moteur).



Le haut niveau

La Fédération française de karaté fait partie des cinq plus fortes nations mondiales (plusieurs fois championne du monde équipe masculine et féminine). Elle détient actuellement le titre de championne du monde senior féminin et masculin et ce, malgré une évolution quantitative du nombre de pays participant (+ de 100) et qualitative de la pratique. La ligue de karaté des Pays de la Loire a depuis de nombreuses années développé le sport de haut niveau et

obtenu de nombreux titres en individuel et en équipe (titres européens ou mondiaux) avec régulièrement des ligériens évoluant en équipes de France. Actuellement **la région des Pays de la Loire possède deux clubs classés « élite » par la fédération sur les dix-huit nationaux. Ainsi pour la saison 2012 /2013, la ligue se place première en nombre de médailles aux différents championnats de France, de minimes à seniors garçons et filles.**

Les bienfaits de la pratique sur la santé

Accessible, la pratique du karaté est très diversifiée et permet à chacun de trouver l'activité sportive qui lui convient (seul ou avec partenaire). Elle apporte en outre tonicité, équilibre, renforcement musculaire, coordination avec les enchainements codifiés, mémoire. Elle permet l'évacuation du stress. Les pratiquants seniors sont de plus en plus nombreux. **Plusieurs expériences ont déjà démontré l'effi-**

cacité du karaté comme outil thérapeutique avec l'association nationale CAMI (Cancer Arts Martiaux Information). Des expériences ont été également menées avec le plateau médical de Laval pour lutter contre le diabète et l'association « Premier de Cordée » pour faire découvrir le karaté aux enfants hospitalisés.

■ L'organisation facile du karaté en salle

Le karaté se pratique dans une salle, de préférence sur un sol avec tatamis. Il ne nécessite pas d'équipement spécialisé et peut se mutualiser avec de nombreuses autres pratiques : judo, taekwondo, aikido, lutte, arts martiaux chinois et autres sports de com-

bats, danses et activités gymniques volontaires etc. Plusieurs exemples de rénovation d'anciens équipements industriels ou commerciaux ont été transformés en dojos karaté.

■ Les disciplines associées

La fédération de karaté est délégataire de plusieurs disciplines telles que les arts martiaux vietnamiens, le yoseikan budo et de nombreux sports de combats, ce qui lui apporte une diversité et une richesse dans la pratique traditionnelle.

Il existe également des disciplines telles que le krav maga, self défense d'origine israélienne, le tai jitsu ou karaté jitsu qui sont tournées vers la self défense ou la sécurité.



■ La qualité de l'encadrement

L'activité du karaté et de ses disciplines associées est assurée par des enseignants diplômés fédéraux ou d'Etat.

Diplômes fédéraux :

- L'AFA : attestation fédérale d'animateur,
- Le DAF : diplôme d'animateur fédéral,
- Le DIF : diplôme Instructeur fédéral.

Diplômes d'Etat

- Le BE : brevet d'Etat,
- Le CQP : certificat de qualification professionnelle,
- Le DEJEPS : diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

- Le DESJEPS : diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Ainsi, pour la ligue des Pays de la Loire de karaté, on compte :

- plus de 350 diplômes Instructeur fédéral (DIF),
- 128 brevets d'Etat 1 (BE1),
- 18 brevets d'Etat 2 (BE2),
- 8 diplômes d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS),
- 35 certificats de qualification professionnelle (CQP).

GOVERNANCE - ORGANISATION

■ Gouvernance

La ligue de karaté des Pays de la Loire est souvent citée en exemple pour son organisation et sa gouvernance, mais elle accuse un retard en termes d'équipements structurants et ne possède pas de dojo régional.

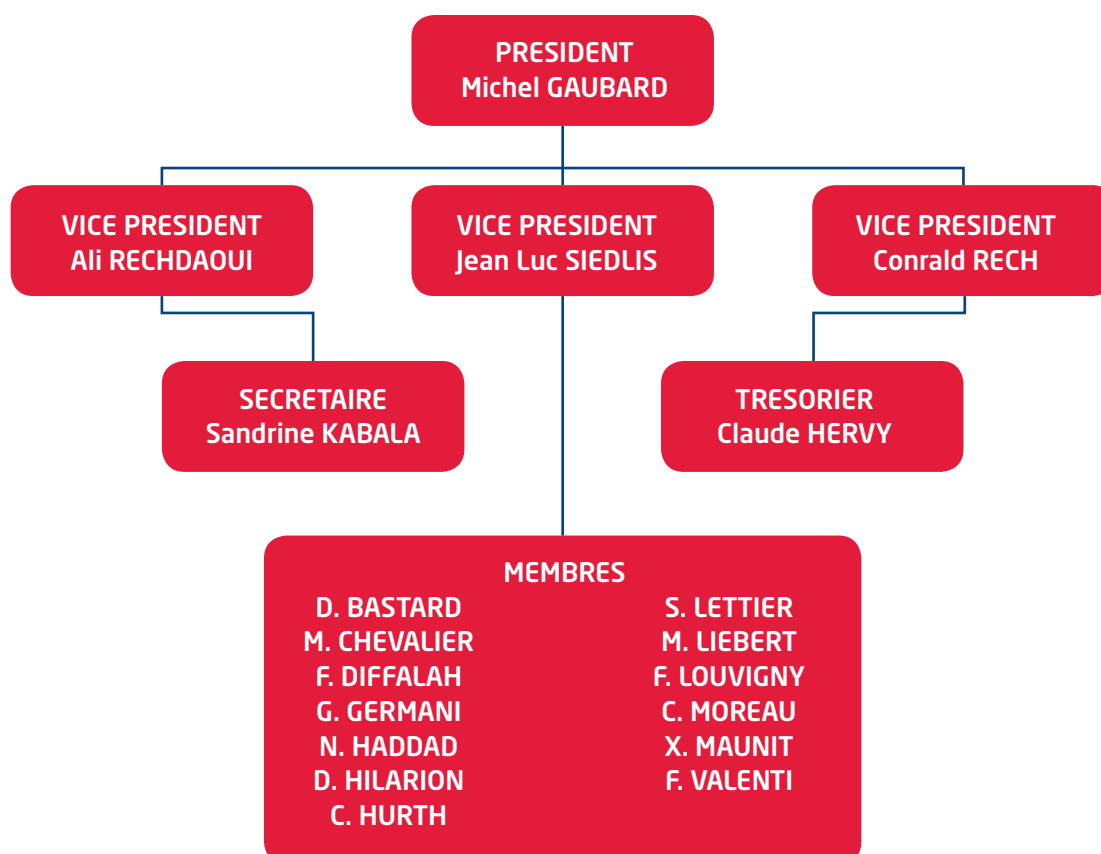
La ligue des Pays de la Loire de Karaté est administrée par un comité directeur de 19 personnes élues à bulletins secrets par l'assemblée générale électorale qui a lieu tous les 4 ans à chaque olympiade. Chaque club (200) possède un nombre de voix en fonction de son nombre de licences qui élit le comité directeur et le président. Le bureau composé de 6 membres est élu par le comité directeur.

Le comité directeur se réunit 4 fois par an pour

décider et voter les différents projets et décisions proposés par le bureau et la direction technique. Chaque proposition fait l'objet d'une fiche projet qui, lorsqu'elle est adoptée se transforme en fiche action avec un chef de projet et un élu désigné responsable. La fiche permet le suivi, le contrôle et le bilan des actions menées.

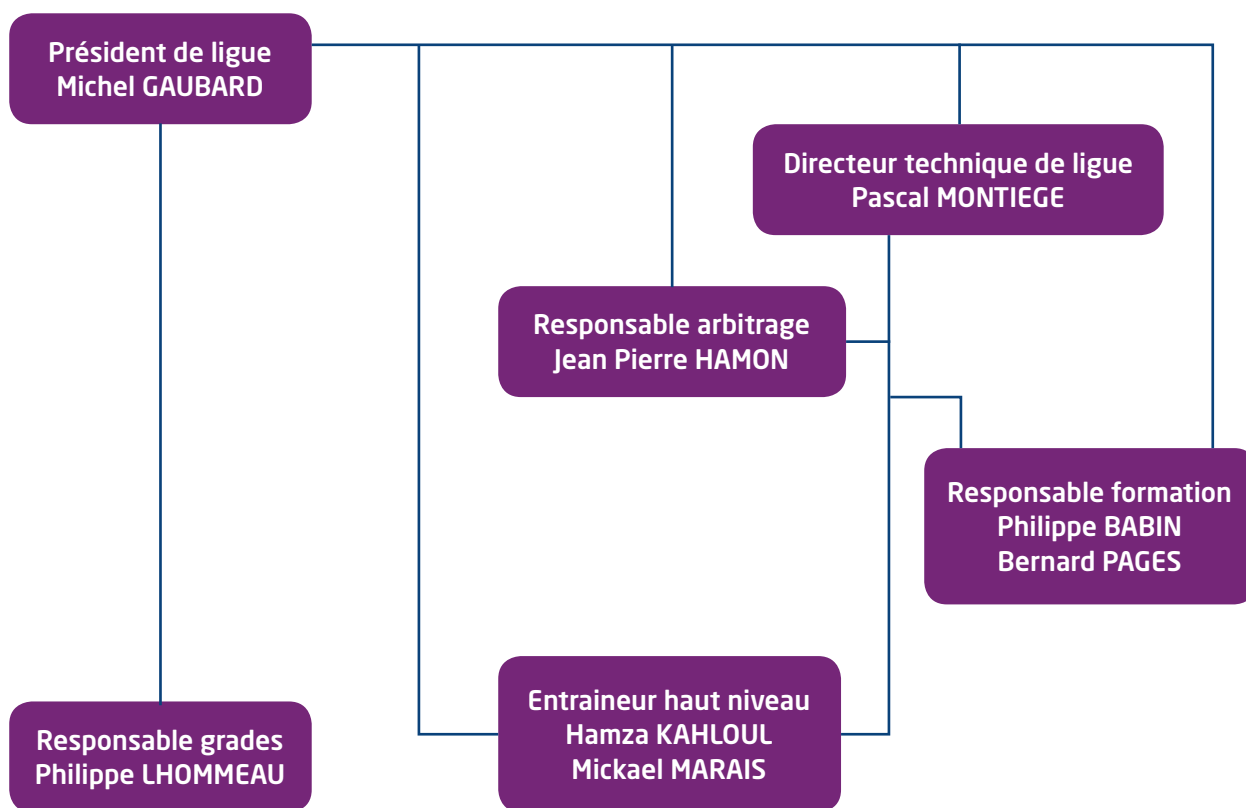
La ligue regroupe les cinq départements ligériens, la Loire-Atlantique représentant 40 % du nombre des licenciés.

Le bureau est composé de trois vice-présidents, un trésorier et un secrétaire qui assiste le président dans les décisions de gestion courante et fait office également de commission financière.



Suite à cette élection, le comité directeur désigne une équipe technique régionale (ETR) composée de 5 à 8 membres (validée par la direction technique

nationale - DTN) qui a pour mission la mise en place et l'exécution des différentes décisions du comité directeur.



■ Organisation

Des manques administratifs à renforcer

La ligue régionale de karaté manque de cadres d'Etat. Aussi, elle doit s'appuyer sur ses dirigeants bénévoles pour le travail administratif et professionnaliser ses cadres fédéraux avec des moyens financiers limités. La ligue des Pays de la Loire manque également d'espaces bureaux, de salles de réunions et de formation.

Une politique partagée à tous les niveaux

Chaque saison 3 à 4 réunions sont programmées entre la ligue et les comités départementaux pour mutualiser les projets et actions et pour réfléchir sur les grandes orientations sportives et de gouvernance.

Le projet de schéma de cohérence des équipements sportifs a fait partie des sujets traités dans le cadre

de cette mutualisation. Dans ce cadre, le référent en charge du suivi du dossier a été désigné et plusieurs réunions ont été programmées. Une enquête auprès des clubs a été réalisée afin de déterminer leurs besoins pour réaliser au plus juste l'état des lieux des équipements.

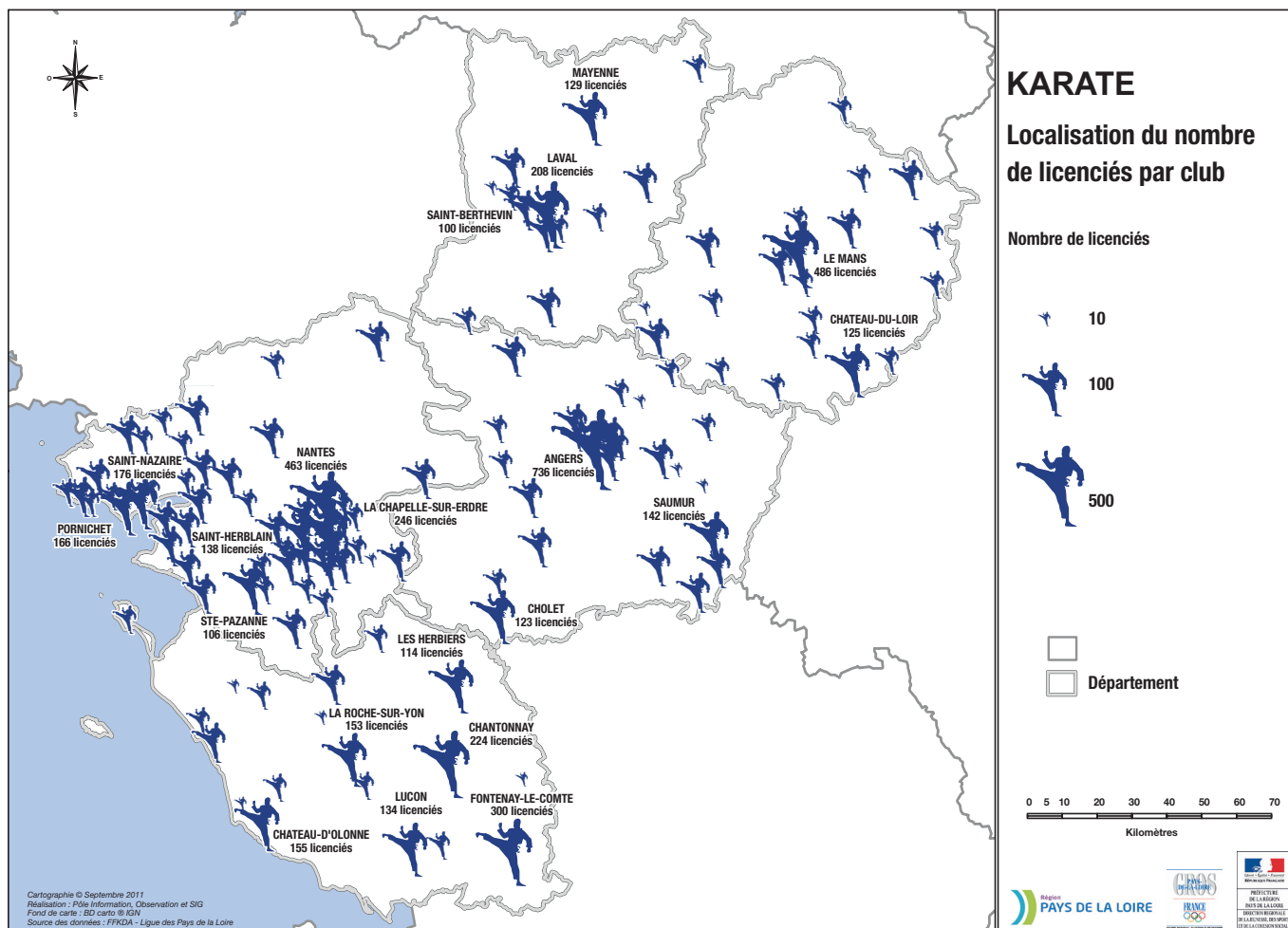
Les présidents des comités départementaux sont invités de droit à chaque comité directeur de la ligue. La fédération, quant à elle, organise chaque année des séminaires nationaux pour donner les grandes orientations sportives et politiques de la saison où chaque président de ligue est invité.

Au sein de la ligue des Pays de la Loire, plusieurs personnes occupent également des postes au niveau national, ce qui permet des relations suivies et une parfaite connaissance de la politique fédérale.

SITUATION DU KARATÉ DANS LES PAYS DE LA LOIRE

La ligue de karaté des Pays de la Loire connaît une progression constante :
Saison 2010/2011 : **9 580 licenciés** et **200 clubs**
Saison 2012-2013 : **10 300 licenciés**.

Ce qui la place au **6^e rang** en nombre des licenciés **au niveau national**.



- marge de progression de licenciés encore importante comparée à la progression nationale et à celle du nombre d'habitants en Pays de la Loire,
- constat d'un déséquilibre entre zone urbaine et zone rurale.
- Un nombre de petits clubs méritent d'être développés : 18 clubs de 1 à 9 licences, 31 clubs de 10 à 19 licences, 52 clubs de 20 à 49 licences

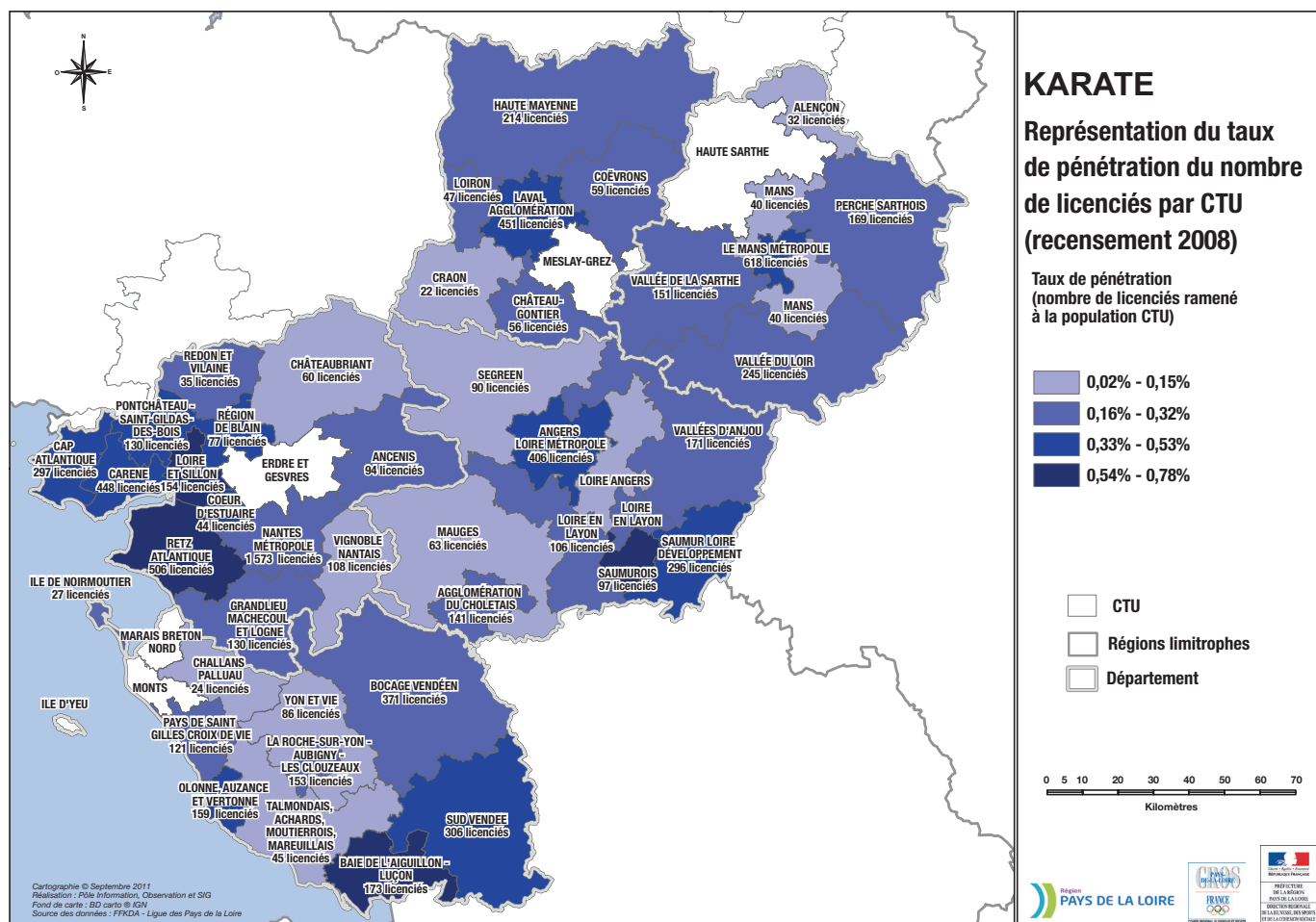
Cette situation est souvent due au manque de créneaux horaires, à une mauvaise installation ou des locaux mal adaptés. En général ces clubs ne pratiquent pas ou très peu la compétition

De grands clubs tels que :

- 85 / FONTENAY-LE-COMTE : 320 licenciés
- 49 / TIMING EVOLUTION ANGERS : 300 licenciés
- 49 / ABK ANGERS : 210 licenciés
- 72 / SAMOURAI 2000 LE MANS : 270 licenciés
- 85 / CHANTONNAY : 220 licenciés
- 44 / CEK ST-NAZAIRE : 200 licenciés

La pratique ouverte aux nouveaux publics (seniors de + 60 ans, handicapés et population défavorisée) reste largement à développer. Le karaté et les disciplines associées telles que les arts martiaux vietnamiens sont, du fait de leur

histoire, largement plus implantés dans les zones urbaines. Le taux de pénétration de 0,27 % (nombre de licenciés pour 1 000 habitants) est en-dessous de la moyenne nationale (0,33 %).



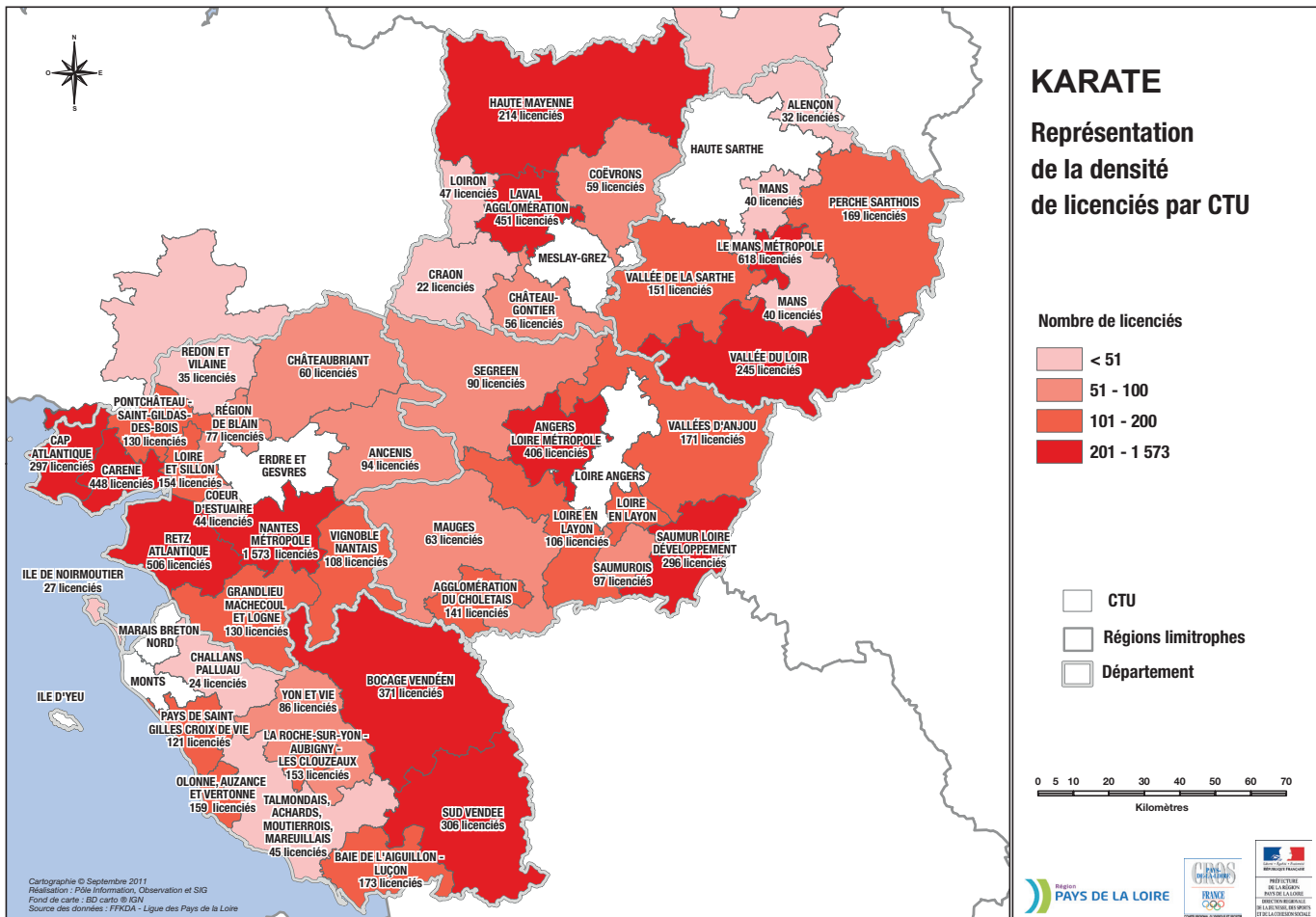
* Contrat Territorial Unique

L'évolution du nombre de licenciés entre 2005 et 2009 (+ 4,6 %) est conforme au chiffre national (4,7 %). Toutefois, elle pourrait être supérieure eu

égard à l'évolution du nombre d'habitants sur cette même période dans les Pays de la Loire (9 %).

■ Conclusion

Il est raisonnablement possible d'envisager une progression des licenciés pour atteindre un taux de 7 à 8 %.



La carte ci-dessus identifie les zones déficitaires (- de 50 licenciés), voire non couvertes (zones rurales et Nord Vendée) qui peuvent se développer. Une étude plus précise de la population par tranche d'âge fait, par ailleurs, apparaître des disparités territoriales :

- + de 35 ans plus nombreux dans les départements de la Mayenne et de la Vendée
- Enfants et jeunes actifs plus importants dans les départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire.

ÉTAT DES LIEUX DES ÉQUIPEMENTS DANS LES PAYS DE LA LOIRE

■ Présentation des équipements et activités

Le niveau d'activités est étroitement lié à la qualité de l'équipement pour l'entraînement et aux créneaux horaires disponibles.

Typologie équipements : Pour la pratique du karaté et disciplines associées

Intitulé	Définition	Classement fédéral correspondant
Équipements structurants	Équipements d'entraînement compétition régionale ou interrégionale stage passage de grade centre formation avec tribunes 500 places minimum	Catégorie 1
Équipements entraînements	Équipement d'entraînement avec sol tatamis - créneaux disponibles tous les jours	Catégorie 2
Équipements entraînements	Équipement d'entraînement avec sol tatamis - créneaux disponibles 3 jours/semaine	Catégorie 3
Équipement entraînements	Équipement entraînement - sol autre tatamis - créneaux insuffisants	Catégorie 4

Typologie activités

Echelon 1	National - Accès équipe de Fr	CLUB ELITE
Echelon 2	Interrégional - qualification championnat nationaux	CLUB HONNEUR
Echelon 3	Pratique compétitions avec podiums régionaux	CLUB NIVEAU REGIONAL
Echelon 4	Pratique compétition niveau départemental	CLUB NIVEAU DEPARTEMENTAL
Echelon 5	Pratique loisirs	CLUB LOISIR et PRATIQUE TRADITIONNELLE

■ Équipements structurants

Disposer d'équipements structurants dans les Pays de la Loire, permettrait le développement de la discipline par l'organisation des réunions, des compétitions d'envergure (régionales à nationales), des stages de formation et des passages de grades.

Le manque de salles peut contraindre la ligue à annuler des compétitions (ex 2011-2012)

Pour la ligue de karaté, il est nécessaire de disposer d'un équipement régional pour structurer la discipline et d'un équipement de qualité (avec bureaux) dans chaque département pour l'accueil des compétitions départementales notamment.

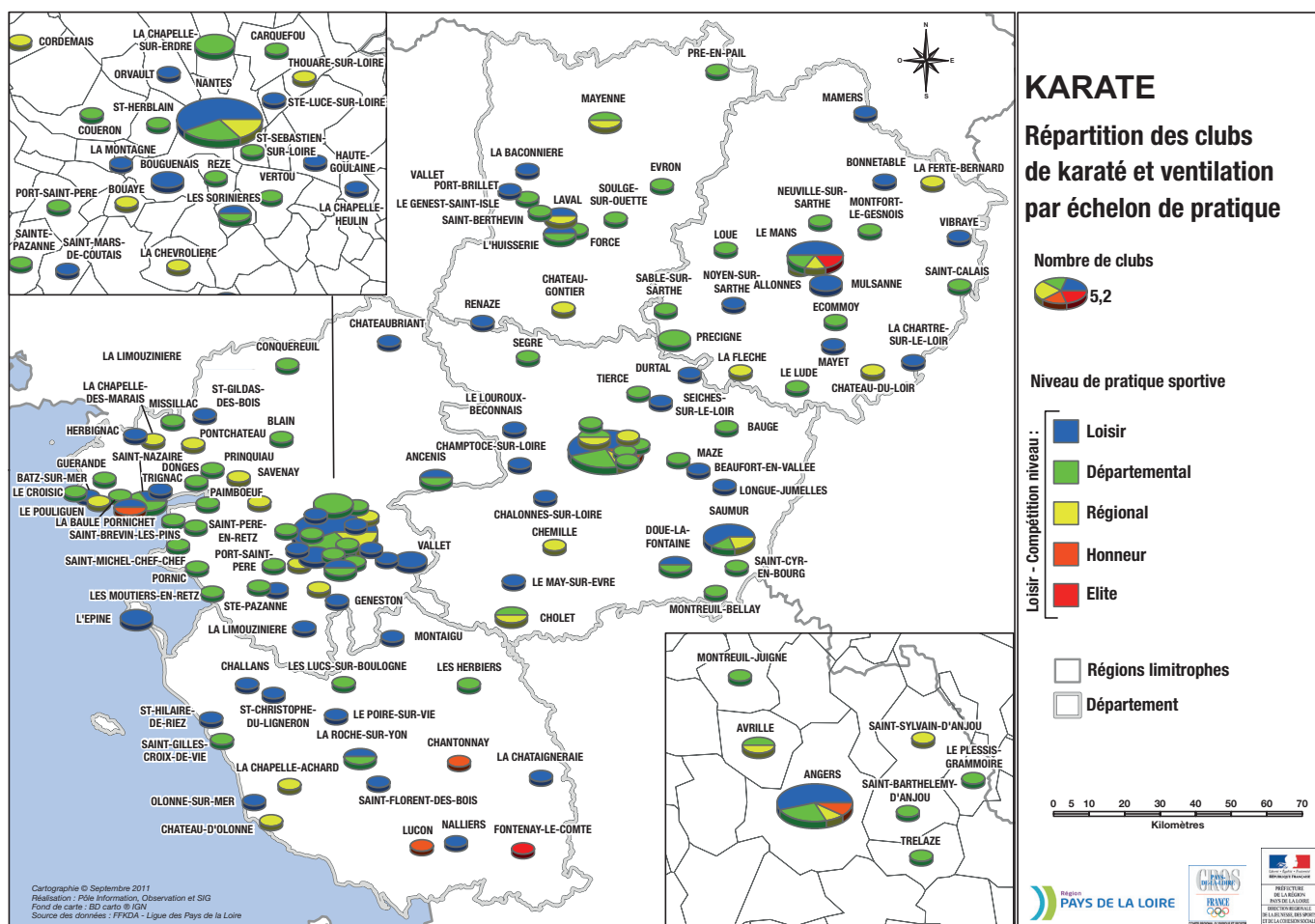
■ Équipements d'entraînements

L'activité karaté peut se dispenser dans une salle non spécialisée. Toutefois, il est recommandé un sol tatamis.

Le nombre de créneaux horaires est insuffisant pour les clubs pratiquant la compétition. De plus, des créneaux horaires différents sont nécessaires en fonction du public accueilli (pratique des plus jeunes à partir de 5 ans jusqu'aux séniors de plus de 70 ans). Par contre les équipements sportifs peuvent se partager avec de nombreuses autres disciplines tels que : judo, taekwondo, aikido, lutte, kung-fu, disciplines pied poing et toutes les disciplines sur parquet tel que gym volontaire, danse, etc.

Seule une vingtaine de salles spécialisées avec des créneaux d'entraînements suffisants sont mis à disposition, pour les 200 clubs ligériens. La pratique se dispense le plus souvent dans des salles multi activités.

Toutefois, malgré le nombre important de clubs loisirs et de niveau départemental, la ligue des Pays de la Loire conforte sa politique de haut niveau et se classe dans le top 3 en termes de résultats sportifs sur le plan national.



La qualité de l'équipement et le manque de créneaux horaires freine le développement des petits clubs (- de 50 licenciés)

Il est également répertorié quelques salles non conformes : sol dangereux, pas de sanitaires, pas de vestiaires décents, ou système de chauffage mal adapté.

AMBITIONS 2025

■ Concertation et mutualisation

Le 16 juin 2012 a été organisé un **forum des ceintures noires** pour lequel 1 100 personnes ont été invitées pour réfléchir sur la gouvernance du karaté dans la région des Pays de la Loire, pour :

- le développement de nos disciplines,
- l'évolution de la technique
- la progression du nombre de clubs et de licenciés sur les 10 ans à venir.

Une volonté de mutualisation des projets et actions s'est mise en place avec les comités départementaux et la ligue. Cet effort va s'accroître dans les années à venir avec des financements communs sur une politique sportive définie ensemble. Le schéma de cohérence des équipements sportifs fait partie de cette mutualisation dans sa conception et le suivi.

■ Politique de structuration et de développement

Le développement peut se faire avec **trois conditions indispensables** :

- des locaux adaptés et des créneaux horaires suffisants,
- une formation de nos cadres et une professionnalisation de l'encadrement de la ligue,
- des formations de futurs enseignants.

Pour ce faire, la ligue a besoin de locaux structurants pour organiser la vie sportive et associative de la discipline et dispenser les formations.

■ Politique de développement en termes de clubs

Couvrir les zones déficitaires en clubs implique :

- de créer de nouveaux locaux,
- de disposer des créneaux suffisants pour dispenser les cours,
- de former de nouveaux enseignants.

■ Politique de développement en termes de licences

Pour augmenter le nombre de licenciés, il faut :

- avoir des clubs avec une salle adéquate et des créneaux suffisants pour développer les activités et créer de nouvelles sections,
- dispenser une formation complémentaire pour accroître la qualité de l'enseignement,
- mettre en place une charte qualité avec des **labels clubs correspondants**.

■ Objectif pour les pays de la Loire

La Fédération française de karaté a programmé sur les 8 ans à venir, une politique de développement avec pour objectif une augmentation de 25 % du nombre de licenciés sur le territoire national.

L'organisation des championnats du monde séniors à Paris Bercy en novembre 2012 a été une belle opération promotionnelle.

Dans ce contexte, **la ligue des Pays de la Loire de karaté s'est fixé un objectif de 13 000 licenciés pour 2020.**

■ Suivi du dossier schéma de cohérence des équipements sportifs

La ligue a décidé de poursuivre le travail de recensement réalisé, d'actualiser ce document et de mettre en évidence les enseignements pour se fixer les objectifs et projets pour les années à venir.

Une personne ressource (stagiaire, élu, technicien) sera recruté pour réaliser ce travail.

BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

■ Équipements structurants

Équipement structurant régional

Projet d'un équipement dojo régional situé de préférence dans le centre ligue (département du Maine-et-Loire) avec une surface d'au moins 5 à 6 aires de tatamis, soit une surface de 1 200 m², gradins de 500 à 800 places, vestiaires, sanitaires, salle de réunion et de 2 à 3 bureaux.

Ce dojo peut recevoir un club local afin de rentabiliser son exploitation journalière et se mutualiser avec différentes disciplines.

Il aura pour objectif de recevoir les compétitions régionales (une dizaine par an), d'organiser les stages régionaux (une quinzaine par an) et les passages de grades et enfin, d'être le siège administratif, espace de formation des cadres fédéraux et des enseignants de la région, lieu de réunion pour le comité directeur (bureau et commissions).

Équipements structurants départementaux

Dans les départements, trois projets doivent permettre un maillage complet de la discipline sur le territoire des Pays de la Loire :

- Vendée : dojo opérationnel depuis octobre 2012,
- Sarthe : mise en service du dojo du Mans en septembre 2013.
- Loire Atlantique : un projet de dojo à l'étude sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre.



■ Équipements d'entraînements

Amélioration des équipements existants

Un questionnaire sera transmis à tous les clubs pour recenser la non-conformité de certains locaux (sol dangereux, absence de sanitaires ou vestiaires etc...) En complément, de la **classification sportive** (club élite-honneur-régional-départemental-loisir), une répartition est en cours pour classer les clubs **label or, argent ou bronze** non plus en fonction de leurs résultats sportifs mais en fonction de leur nombre de licenciés, de la qualité de gestion et de l'encadre-

ment du club et de leurs activités en direction des publics cibles (handi-seniors-jeunes en difficulté : aménagement de tarifs...)

A partir de ces deux classements (sportif et label), sera établie la liste des clubs qui ne sont pas en adéquation avec leurs activités et leur équipement. Le résultat de ce recensement sera accessible sur le site de la ligue à la fin de la saison 2013-2014.

Ouverture de créneaux supplémentaires

Pour certains équipements : ouverture de créneaux horaires supplémentaires en fonction des besoins du club, de son développement et de son classement sportif et label.

Création de nouveaux équipements

Pour créer de nouveaux clubs dans les zones en déficience d'activité (notamment dans les zones rurales de la Sarthe, de la Mayenne, du Nord Vendée et du nord de la Loire-Atlantique), **un recensement des besoins sera établi et une formation de nouveaux enseignants sera mise en place.**

Par ailleurs, la ligue régionale de karaté mènera une étude pour identifier les clubs en forte croissance dont l'équipement n'est pas adapté.

Pour aider les collectivités dans la démarche de création de club, celles-ci pourront s'appuyer sur :

- un recensement des enseignants disponibles réalisé par la ligue régionale de karaté,
- un cahier des charges dojos clubs réalisé par la fédération (document à télécharger sur le site <http://www.ffkarate.fr/>).

Des équipements dédiés à la pratique de haut niveau

Un équipement spécifique avec des créneaux horaires journaliers doit être mis à la disposition des clubs honneurs au même titre que les clubs élites.

ANNEXES

■ Cahier des charges pour la réalisation ou la rénovation d'un dojo régional, départemental ou local



- Dossier à télécharger sur le site de la fédération : <http://www.ffkarate.fr/>
- Page d'accueil « construire un dojo »
- Personnes ressources :
 - **Alcino ALVES PIRES**, secrétaire général de la Fédération
Tél. 06 85 34 23 64 aalvespires@ffkarate.f
 - **Christian HAURE** aet63@wanadoo.fr

■ Exemples de réalisation

Centre de formation et d'entraînement national Castelnau-le-Lez (Hérault)

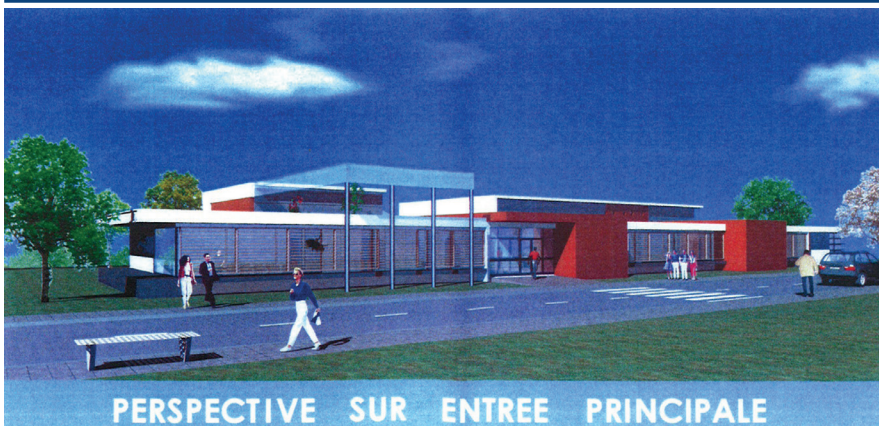


Dojo des Herbiers (Vendée)



Réhabilitation d'un ancien complexe

Dojo de Sarcelles (Val d'Oise)



DOJO de SARCELLES construit dans une ZUS (Zone urbaine sensible)

850 adhérents dont 12 sportifs classés haut niveau

F.F. KARATÉ 
et disciplines associées

